

VIH/SIDA : et si j'ai pris un risque? : le traitement d'urgence : aujourd'hui, il existe un traitement qui permet de diminuer les risques de contamination / AIDES.

Contributors

Aides (Association)

Publication/Creation

2009.

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/m2ppwgcz>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).

**wellcome
collection**

Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

VIH/SIDA :

**ET SI J'AI PRIS
UN RISQUE ?**

**LE TRAITEMENT
D'URGENCE**



Aujourd'hui, il existe un
traitement qui permet
de diminuer
les risques de
contamination.



AIDES

Le seul moyen d'arrêter le sida, c'est vous !

QU' EST-CE QUE LE TRAITEMENT D'URGENCE ?

C'est un traitement qui, s'il est pris après une exposition au VIH/sida (rupture de préservatif, rapport non protégé, partage de seringue, blessure lors d'un soin, etc.), permet de diminuer les risques d'infection.

Autrement dit, s'il "marche", la personne ne sera pas contaminée et ne deviendra donc pas séropositive.

QUAND DOIT-ON LE COMMENCER ?

Le plus rapidement possible après la prise de risque, idéalement dans les 4 heures qui suivent. Cependant, le traitement peut être efficace même s'il est commencé plus tardivement, jusqu'à 48 heures au plus tard après le contact potentiellement contaminant. Mais plus on tarde, plus ses chances de succès diminuent.

Attention : ce n'est pas un traitement miracle. Il est contraignant, dure 4 semaines, et n'est pas efficace dans 100 % des cas. Lors des rapports sexuels, le préservatif reste le meilleur moyen de se protéger de la contamination par le VIH.

EN PRATIQUE, QUE FAIRE APRES UN RISQUE ?

Si possible, parlez-en avec votre partenaire. Etes-vous séropositif, séronégatif (en êtes vous sûr ?) ? Vous pouvez appeler AIDES pour évaluer le risque et savoir dans quel hôpital aller consulter :
0 805 160 011 (appel gratuit).

ALLEZ À L'HOPITAL LE PLUS PROCHE !

- Allez à l'hôpital le plus proche. Dites immédiatement que vous venez pour "un accident d'exposition au VIH" et demandez le médecin référent pour les accidents d'exposition virale (tous les hôpitaux devraient en avoir désigné un).
- Si l'accueil de l'hôpital ne sait pas quel médecin contacter, demandez le service qui s'occupe des personnes atteintes par le virus du sida ou le service des urgences. Insistez pour être reçu rapidement. C'est une urgence, il faut commencer le traitement le plus tôt possible.
- Avec le médecin hospitalier, il faudra d'abord évaluer le risque, avant d'envisager, si nécessaire, un traitement. Au cours de l'entretien avec le médecin, n'omettez aucun détail : circonstances et nature du rapport sexuel, de la piqûre, de la blessure... Le médecin a besoin de tout savoir pour bien évaluer le risque. C'est très important : le médecin prescrira le traitement seulement s'il estime qu'il y a vraiment un risque de contamination.



EN QUOI CONSISTE CE TRAITEMENT ?

- C'est un traitement anti-VIH (généralement une trithérapie). Le médecin vous expliquera comment le prendre et comment se passera le suivi médical.
- Si le traitement vous a été prescrit aux urgences, vous aurez une autre consultation dans les jours qui suivent avec un spécialiste du VIH qui s'assurera que le traitement est bien adapté à votre situation.
- Demandez au médecin quels sont les effets indésirables possibles avec le traitement. Certains peuvent être graves, mais c'est rare. En revanche, les troubles digestifs (nausée, diarrhée) et la fatigue sont fréquents. Il existe des médicaments pour diminuer les troubles digestifs.
- Le traitement d'urgence est contraignant. Mais, pour qu'il soit efficace, il est très important de bien respecter l'ordonnance, pendant les 4 semaines.
- Après la fin du traitement, un suivi de 3 mois (avec plusieurs tests de dépistage) sera nécessaire pour s'assurer qu'il n'y a pas eu contamination par le VIH.

Le
traitement dure
4 semaines. Il ne faut
pas l'arrêter avant. En
cas de problème, appelez
ou allez rapidement
consulter le médecin
spécialiste du VIH.

Ce traitement est
pris en charge à 100 %
par la Sécurité sociale.

N'oubliez pas le dépistage !

Après un risque, s'il est trop tard pour le traitement d'urgence : je consulte un médecin ou je vais dans une CDAG (consultation de dépistage anonyme et gratuit). Je demande un dépistage VIH avec antigène p24 ou charge virale VIH, ainsi qu'un dépistage des autres infections sexuellement transmissibles.

AIDES expérimente également le dépistage à résultat rapide, pour participer :
<http://depistage.aides.org>



AIDES

0 805 160 011 (appel gratuit).

www.aides.org

VOUS ETES SÉROPOSITIF (VE) ?

Vous pouvez, dès maintenant, parler du traitement d'urgence avec votre médecin VIH, pour savoir que faire en cas d'accident de prévention avec une personne séronégative.

Si un accident de prévention se produit, vous pouvez accompagner votre partenaire à l'hôpital (si possible, prenez votre ordonnance et votre dernier résultat de charge virale).

EN PRISON

Pour le traitement d'urgence,
il faut s'adresser à l'infirmerie.

ET LES HÉPATITES VIRALES ?

Il existe des vaccins contre les hépatites B et A, mais pas contre l'hépatite C.

L'hépatite C se transmet par le sang : partage de matériel d'injection, rapports sexuels hard ou SM, lésions, règles, etc.

Si vous avez été exposé à un risque, vous pouvez consulter un médecin ou un centre de dépistage et faire des examens sanguins.

Si vous avez été contaminé par l'hépatite C, il est nécessaire de consulter un médecin spécialiste du foie. Si le corps n'élimine pas le virus dans les semaines qui suivent, il pourra vous proposer un traitement. Il dure généralement six mois et entraîne des effets indésirables importants, mais les chances d'éliminer le virus sont très élevées.

VIH & HÉPATITES : VENEZ EN PARLER !

Si vous souhaitez parler du VIH ou des hépatites, si vous avez des questions, si vous rencontrez des difficultés avec le système de soins, contactez la délégation AIDES la plus proche.

Ensemble, nous pouvons nous entraider, nous informer et nous sommes plus forts pour agir.



0805 160 011 - www.aides.org